

AFFAIRE N°26.- Marché de gré à gré d'un montant de 3 419 900 Frs CFA à passer avec la Maison GELEC à Saint-Denis pour la pose et la fourniture d'une cuisine au groupe scolaire du Chaudron S.I.D.R. (58 classes).

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la Maison GELEC à Saint-Denis, un marché de gré à gré d'un montant de 3 419 900 Frs (TROIS MILLIONS QUATRE CENT DIX NEUF MILLE FRANCS CFA) pour la pose et la fourniture du matériel de cuisine destiné au groupe scolaire du Chaudron S.I.D.R. (58 classes).

La dépense correspondante est imputable au Chapitre 903, article 214 du Budget Supplémentaire de 1970.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x